Santé Canada Health Canada

Votre santé et votre sécurité… notre priorité. *Your health and safety… our priority.*

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Plan stratégique
2008–2013

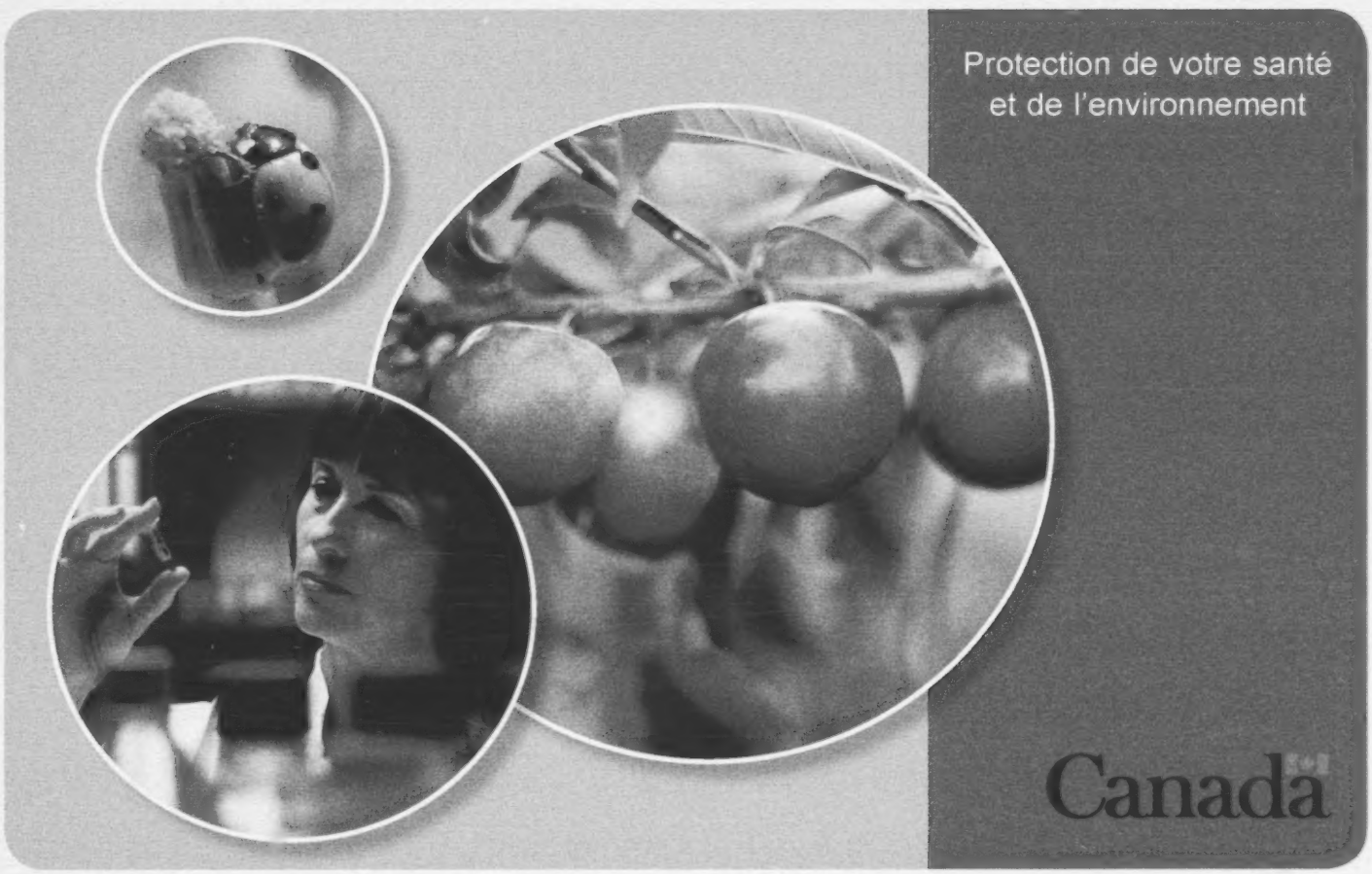

Also offered in English under the title:
Pest Management Regulatory Agency
Strategic Plan 2008–2013

Le présente publication est disponible dans Internet à l'addresse suivante : santecanada.gc.ca/arla

Elle est également offerte sur demande en format alternatif.

L'équipe des publications de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire est responsable de la traduction, de la mise en page et de la publication de ce document.

On peut se procurer des exemplaires supplémentaires auprès de :
Publications
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
2720, promenade Riverside
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Téléphone : 1-800-267-6315
Télécopieur : 1-613-736-3758

SC Pub : 8167
ISBN : 978-1-100-12184-0 (978-1-100-91138-0)
Numéro de catalogue : H114-14/2008E (H114-14/2008F-PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.

Message du Directeur exécutif

Je suis heureux de vous présenter le plan stratégique 2008–2013 de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada qui décrit l'orientation de nos activités au cours des cinq prochaines années.

Notre plan continue d'accorder la priorité à la protection de la santé et de l'environnement de la population canadienne. Afin de relever avec succès les défis auxquels fait face l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et de respecter notre vision, nous avons désigné six résultats stratégiques qui guideront notre travail au cours des prochaines années. Dans le cas de chaque résultat stratégique, nous avons élaboré des stratégies principales qui circonscrivent les mesures requises pour atteindre nos buts. L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire se penchera sur ces mesures pour faire progresser ses activités essentielles, gérer les principaux risques, maximiser les occasions, appuyer son personnel et faire évoluer l'organisation. Les trois premiers résultats stratégiques renforcent le fondement de nos programmes. Les deux résultats stratégiques suivants accroissent le partenariat stratégique et la sensibilisation. Finalement, le sixième résultat stratégique nous permettra de créer une organisation qui se concentre sur le leadership et l'excellence, tout en cherchant à se doter d'un personnel très compétent et motivé.

Ce plan servira de principal fondement tout au long des progrès accomplis visant la réalisation de notre mission et de notre vision qui répondent à nos défis actuels et à notre environnement de travail en constante évolution.

Grâce au travail en partenariat avec des intervenants vers un objectif commun de protection de la santé et de l'environnement des Canadiens, nous pouvons concrétiser ensemble notre vision afin de renforcer davantage le système de réglementation des pesticides au Canada.

Je dois énormément à toutes les personnes qui ont participé si activement au processus de planification et à la réalisation de ce plan. Je remercie sincèrement le personnel et les intervenants de leurs commentaires et leurs conseils.

Richard Aucoin
Directeur exécutif
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Santé Canada

Vision, mission et valeurs fondamentales

Vision

En faisant continuellement la promotion des normes les plus élevées en matière de protection de la santé et de l'environnement fondées sur des méthodes scientifiques modernes, Santé Canada sera un chef de file international de la réglementation des pesticides, gagnera la confiance du public et améliorera l'accès des Canadiens à des pesticides plus sûrs et novateurs. L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire investira dans son personnel, son milieu de travail et ses partenariats en vue de soutenir l'un des meilleurs systèmes de réglementation des pesticides au monde.

Mission

Protéger la santé et l'environnement des Canadiens et appuyer la compétitivité canadienne en réglementant les pesticides et leur utilisation d'une manière efficace et transparente.

Valeurs fondamentales

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire s'est engagée à ce que les valeurs fondamentales suivantes guident nos activités et nous permettent de réaliser notre vision de l'organisation.

Leadership, reddition de comptes et responsabilité

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire conservera une structure d'exercice des pouvoirs qui appuie efficacement des systèmes de fixation des priorités, de prise de décision et de gestion qui fournissent les renseignements pertinents et veillent à l'harmonisation des instruments de reddition de comptes.

Transparence, participation et communication

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire assurera une communication rapide et ouverte afin de répondre aux besoins et aux attentes de tous les Canadiens.

Excellence et innovation

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire investira dans son personnel, son lieu de travail et ses partenariats afin d'appuyer un des meilleurs systèmes de réglementation au monde.

Points saillants des progrès que nous avons accomplis

Depuis 2003, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a concentré ses efforts afin d'améliorer le rendement de la réglementation et d'amorcer de nouveaux programmes qui répondent aux besoins des utilisateurs tout en gérant ses ressources humaines et financières pour favoriser la motivation et l'enthousiasme chez ses employés.

L'entrée en vigueur de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA) en juin 2006 a été une des grandes réalisations des cinq dernières années. La nouvelle LPA accroît la transparence, renforce la protection de la santé et de l'environnement du système de réglementation et les mesures de contrôle après l'homologation des pesticides. Elle permet d'offrir aux producteurs canadiens un meilleur accès aux nouveaux pesticides plus sûrs, afin qu'ils soient compétitifs sur le marché. De plus, la nouvelle loi offre une plus grande souplesse dans le domaine de l'homologation des usages limités et un meilleur accès aux produits à faible risque.

Autres points saillants

- Nous avons réalisé des progrès importants pour uniformiser la réglementation à l'échelle internationale. Nous travaillé sur de nombreuses initiatives avec les États-Unis, le Mexique, l'Union européenne, l'Australie, le Japon et d'autres pays membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Commission du Codex Alimentarius. Ces activités ont favorisé plusieurs examens conjoints et le partage du travail, ce qui a rendu le processus d'homologation plus efficace tout en offrant un accès rapide à plusieurs nouveaux produits importants pour la population canadienne.

- Le lancement du Système électronique de réglementation des pesticides (SERP) a représenté une amélioration importante en 2004. Il permet à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de recevoir des données, de les gérer, de les évaluer et de présenter des rapports sur les activités relatives à l'homologation dans un environnement entièrement électronique. Des milliers de demandes d'homologation, de déclarations d'incident, de réévaluation et d'autres demandes sont traitées et examinées à chaque année au moyen du SERP.

- Dans le cadre du Groupe de travail technique de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sur les pesticides (GTT de l'ALENA), la première étiquette commune sous l'égide de l'ALENA a été approuvée en 2007. Les produits portant une étiquette de l'ALENA peuvent franchir librement la frontière entre le Canada et les États-Unis afin de réagir rapidement aux infestations d'organismes nuisibles et de réduire les écarts entre les prix dans le marché nord-américain.

- Notre programme de perfectionnement fondé sur les compétences est une percée dans la fonction publique canadienne. Il a permis la graduation de 86 employés et la promotion de 123 autres depuis 2003. Cela a eu comme conséquence que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a l'avantage de posséder un des taux de maintien en poste les plus élevés du ministère.

Nouveaux défis

La réglementation des pesticides devient une activité internationale et les gouvernements travaillent ensemble pour aborder les questions liées à la science et aux politiques tout en maintenant des normes nationales. Les défis présentés par la gestion des programmes sur les pesticides ont généré des idées novatrices, comme des stratégies de réduction des risques, des examens conjoints internationaux et le partage du travail.

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire sera confrontée à divers défis au cours des prochaines années. Notre environnement de travail est de plus en plus complexe et touché par un certain nombre de facteurs : les attentes et la sensibilisation du public, les progrès scientifiques et technologiques, la réglementation à l'échelle internationale et les priorités du gouvernement. Ces facteurs influencent les modalités de réalisation de notre mandat et de prestation de nos programmes et nos services pour répondre aux besoins changeants de nos intervenants et des Canadiens. Ils renforcent également le besoin de coordination des mesures, des partenariats et de la collaboration du gouvernement.

Attentes et sensibilisation de la population

Les gouvernements au Canada et ailleurs dans le monde sont confrontés à un examen plus minutieux découlant d'une sensibilisation, de préoccupations et d'attentes accrues du public envers leur santé et leur sécurité.

Les Canadiens demandent au gouvernement de se doter de mesures protectrices comme un accès à des produits plus sûrs. La population canadienne a des attentes élevées envers la capacité du gouvernement à protéger la santé humaine, l'environnement et l'économie contre tous les dangers qui les menacent, à les prévenir ou à les régler rapidement, de même qu'à communiquer des renseignements utiles et en temps opportun.

La population canadienne s'attend à une prise de décision plus ouverte et plus transparente et à un accès amélioré aux renseignements servant de fondement lors de la prise de décision par les organismes de réglementation.

Progrès scientifiques et technologiques

Les progrès réalisés rapidement en matière de méthodes scientifiques et de technologie donnent l'occasion d'améliorer la qualité de la vie, le rendement de l'économie et de prendre de meilleures décisions réglementaires fondées sur la science. Ces progrès présentent toutefois des défis en matière de réglementation.

Les méthodes scientifiques modernes génèrent de nouvelles technologies et de nouveaux produits qu'on ne pouvait imaginer jusqu'à récemment—la vitesse d'évolution des domaines de la biotechnologie, de la génomique et de la nanotechnologie donnent l'occasion de créer de nouveaux produits.

Les évaluations des risques doivent tenir compte des progrès scientifiques et technologiques, tant pour l'évaluation des nouveaux produits que de la réévaluation de ceux plus anciens. Les gouvernements doivent s'assurer que les règlements et les autres instruments prévus par le régime législatif demeurent à jour et suffisamment souples pour aborder les risques et les questions potentiels générés par les progrès scientifiques et technologiques.

Réglementation à l'échelle internationale

Le partenariat international, l'innovation scientifique rapide, une plus grande mobilité des produits entre le Canada et les États-Unis et un accès accru aux technologies de l'information ont rendu les gouvernements et l'économie plus interreliés et plus interdépendants.

La mondialisation s'ouvre à de nouvelles avenues en matière de coopération internationale, mais soulève également des préoccupations concernant l'innocuité des produits. Le besoin de normes internationales s'impose de plus en plus aux fins du commerce international qui est en pleine croissance. En conséquence, le gouvernement doit être attentif aux dimensions internationales lorsqu'il évalue les options en matière de politiques et prend une décision d'homologation.

Des ententes et des traités internationaux harmonisent les normes, les démarches d'examen des produits et de réglementation dans le monde. Des activités de collaboration afin de partager des renseignements préalables et ultérieurs à la mise en marché et d'aborder les questions de santé et de sécurité humaine ainsi que d'environnement sont rapidement devenues essentielles.

Nos stratégies 2008–2013

Les orientations stratégiques du présent plan reflètent nos nouvelles vision et mission qui représentent le fondement du succès continu de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Notre plan accorde la priorité à la protection de la santé et de l'environnement des Canadiens. Afin de relever les défis de notre Agence et de respecter notre vision avec succès, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a choisi six résultats stratégiques qui guideront notre travail au cours des cinq prochaines années. Dans le cas de chaque résultat stratégique, nous avons élaboré des stratégies principales qui circonscrivent les mesures requises pour atteindre nos buts. L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire se penchera sur ces mesures pour faire progresser ses activités essentielles, gérer les principaux risques, maximiser les occasions, appuyer son personnel et faire évoluer l'organisation.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 1 :

En contribuant aux progrès scientifiques internationaux et en bénéficiant de ces avancées, nos évaluations et nos décisions intégreront la science de pointe et utiliseront une démarche progressive fondée sur le degré anticipé de risques.

Méthodes scientifiques modernes

L'objectif d'administration de la LPA par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire est de protéger la santé des Canadiens et leur environnement contre les risques associés aux pesticides. Les pesticides sont réglementés au moyen d'une démarche scientifique rigoureuse, moderne et reconnue internationalement.

Comme la science fait évoluer notre démarche d'évaluation des produits, il faut mettre à jour notre gestion des risques et la conformité à la loi et à ses règlements. Les connaissances et les incertitudes liées à la science doivent être clairement énoncées et les hypothèses doivent être vérifiées afin de s'assurer que l'utilisation conforme au mode d'emploi de l'étiquette d'un pesticide ne présentera pas de danger.

STRATÉGIES :

1. Identifier les meilleurs pratiques internationales en matière d'utilisation de solutions de remplacement pour mener des essais et tenter de les intégrer le plus possible.
2. Atteindre l'excellence dans le recours aux méthodes modernes d'évaluation des risques telles que les évaluations probabilistes, lorsque cela est pertinent dans le cadre de nos évaluations des risques pour la santé humaine et l'environnement.

3. Utiliser nos connaissances actuelles au sujet de la gamme anticipée de risques liés aux pesticides afin d'établir les preuves nécessaires pour étayer la prise de décision.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 2 :

Les Canadiens seront mieux informés à propos de la façon dont Santé Canada réglemente les pesticides et leur utilisation et ils seront confiants à l'égard de ces résultats.

Confiance du public

Afin d'accroître la confiance du grand public envers notre système de réglementation, les activités de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire doivent demeurer ouvertes, transparentes, accessibles et justifiées. Les Canadiens devraient savoir que les pesticides utilisés au Canada ont fait l'objet d'une évaluation approfondie et respectent les normes canadiennes rigoureuses de protection de la santé humaine et de l'environnement.

L'intégration de l'opinion des citoyens et des intervenants dans les politiques et les processus de prise de décision représente un facteur clé à notre succès dans la réglementation efficace des pesticides pour le grand public. Il est particulièrement important de maintenir et d'accroître la confiance de la population puisque la vitesse des progrès scientifiques et technologiques présente à la fois des avantages mais aussi des risques.

STRATÉGIES :

1. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour fournir rapidement aux Canadiens des renseignements accessibles sur les pesticides et leur utilisation, information en laquelle ils pourront faire confiance et qui leur permettra de protéger leur santé et l'environnement.
2. Élaborer des stratégies et des produits de communication efficaces pour informer les Canadiens de la façon dont Santé Canada réglemente les pesticides.
3. Faire participer davantage les Canadiens à nos consultations et à notre processus de prise de décisions.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 3 :

Nous allons établir avec nos partenaires un cadre exhaustif visant l'évaluation et la gestion continues des risques et de la valeur des pesticides tout au long de leur cycle de vie.

Gestion du cycle de vie

En collaboration avec nos partenaires, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire renforcera sa démarche relative au « cycle de vie » dans le cadre de la réglementation des pesticides. L'objectif est de veiller à la protection de la santé et de l'environnement en fournissant des niveaux cibles de surveillance à diverses étapes du cycle de vie d'un pesticide, selon le niveau de risques présenté.

La responsabilité de la réglementation des pesticides au Canada est partagée entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. La surveillance réglementaire au fédéral devrait être mise en œuvre de manière à réduire les dédoublements avec d'autres programmes réglementaires, intègre des initiatives de saine gestion des produits et à encourager la compétition des secteurs dans l'industrie canadienne qui comptent sur les pesticides.

STRATÉGIES :

1. À l'aide de nos partenaires, établir et mettre en œuvre un cadre exhaustif pour la gestion du cycle de vie des pesticides.
2. Renforcer les contrôles après l'homologation des pesticides, y compris le suivi de l'exposition et des effets des pesticides et tenir compte de ces résultats dans les décisions en matière de réglementation (validation des hypothèses).
3. Prévoir les nouveaux problèmes, prendre des mesures en conséquence et être au courant des nouvelles technologies tout au long du cycle de vie d'un produit antiparasitaire.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 4 :

Grâce à notre influence sur la scène internationale, nous aurons atteint des normes internationales élevées en matière de protection de la santé et de l'environnement, et les Canadiens auront rapidement accès à des produits.

Coopération en matière de réglementation internationale

Notre rôle international concernant la création de normes de réglementation des pesticides est un de nos succès les plus notables jusqu'à maintenant. Nous sommes aujourd'hui un joueur clé des examens conjoints au même titre que les États-Unis, l'Union européenne et l'Australie.

Les ministères et les agences responsables de la réglementation de même que l'industrie des pesticides dans le monde entier reconnaissent de plus en plus que la collaboration permet de relever les défis liés à l'évolution des méthodes scientifiques et à l'accroissement de la charge de travail. Possédant un petit marché, le Canada a de la difficulté à accroître le nombre d'homologation de nouveaux produits à moindre risque. Les examens conjoints internationaux offrent des moyens de veiller à l'accès aux produits les plus récents et les meilleurs au Canada. Bien que ces mesures aident à réduire les déficits actuels entre les pays concernant les pesticides disponibles, il faut se doter de démarches novatrices pour les diminuer.

STRATÉGIES :

1. Militer pour l'adoption de normes internationales élevées de réglementation fondées sur des méthodes scientifiques de pointe.
2. Améliorer le profil de notre processus de réglementation moderne et efficace (par exemple Système électronique de réglementation des pesticides, examens accélérés dans le cas des produits chimiques agricoles prioritaires).
3. Continuer de faire en sorte que les examens conjoints internationaux soient le moyen privilégié pour évaluer les nouveaux pesticides et réévaluer les pesticides plus anciens.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 5 :

Nous aurons établi de meilleurs partenariats stratégiques afin d'assurer la réalisation efficace du mandat de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Partenariats

La participation efficace de nos intervenants, la réalisation de nouvelles démarches de gestion du cycle de vie des pesticides et le renforcement de nos stratégies de participation du grand public sont essentiels à notre réussite.

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire réalise son mandat dans plusieurs champs de compétence et responsabilités partagés. Un fort partenariat avec d'autres ministères et agences du gouvernement fédéral, de même qu'avec des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux est essentiel à notre succès. Toute responsabilité partagée relative à la prestation des programmes appuie l'intégrité du système de réglementation des pesticides au Canada.

Nous maintenons notre engagement à resserrer les liens avec nos nombreux intervenants. Nous aurons recours à nos mécanismes actuels pour veiller à l'ouverture et à la clarté de nos communications avec tous les intervenants.

STRATÉGIES :

1. Élaborer et mettre en œuvre un cadre exhaustif pour mobiliser les partenaires.
2. Améliorer la coopération avec les responsables de la réglementation des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, d'autres directions générales de Santé Canada, d'autres ministères fédéraux et des groupes d'intérêts.
3. Établir des partenariats pour améliorer la façon dont nous recueillons, évaluons et diffusons l'information sur les risques et la valeur liés aux pesticides tout au long de leur cycle de vie et la façon dont nous agissons à leur égard.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 6 :

Nous souhaitons devenir un organisme dynamique axé sur le leadership, les occasions et l'excellence en matière de science et de fonction publique grâce aux compétences élevées et à la motivation de notre personnel.

Excellence et innovation

L'atteinte de notre mission et la réalisation de notre vision exigent un leadership puissant et une gestion en mode de collaboration. L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire doit s'assurer que nos dirigeants gèrent efficacement le personnel, veillent au maintien du leadership, maintiennent un milieu d'apprentissage et partagent les connaissances essentielles. Nous devons continuer d'utiliser notre Programme de perfectionnement des scientifiques pour combler les lacunes en matière de capacités, connaissances et compétences essentielles, et travaille en partenariat sur le stratégie de gestion des talents de Santé Canada.

STRATÉGIES :

1. Identifier, attirer, perfectionner et favoriser l'implication de personnes qualifiées.
2. Gérer l'organisme conformément aux valeurs, à l'éthique et aux politiques de la fonction publique.
3. Permettre à notre personnel de contribuer au changement grâce à l'innovation et à ses connaissances.

Poursuite sur notre lancée

Tout en poursuivant nos efforts envers la réalisation de notre vision et des stratégies décrites dans le présent plan, nous devons respecter nos valeurs fondamentales et notre mandat législatif visant à protéger la santé humaine et l'environnement, et tenir soigneusement compte des répercussions possibles de nos actions. Nous devons gérer notre charge de travail et nos attentes afin d'atteindre les buts de notre organisation.

Les opinions des intervenants, des partenaires et de la population canadienne doivent être comprises et intégrées à nos plans d'affaires et à nos activités. L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire est tout à fait prête à relever les défis des cinq prochaines années et s'engage à fournir aux Canadiens un système de réglementation des pesticides novateur, responsable et à même de rendre des comptes.

Chaque année, l'élaboration de documents de planification et de comptes rendus, ainsi que la présentation du rapport annuel de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au Parlement, permettront de faire le point sur le plan stratégique.